



AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE SAP Dijon 2025-2026

Entre les soussignées :

L'École nationale supérieure d'architecture de Nancy, située au 2 rue Bastien-Lepage, BP 40435, 54001 NANCY Cedex
Représentée par sa Directrice, Madame Gaëlle PERRAUDIN

Ci-après désignée « l'ENSA Nancy »

D'une part,

Et

Dijon métropole, dont le siège est situé 40, avenue du Drapeau, CS 17510, 21075 DIJON CEDEX
Représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN

Ci-après désignée « Dijon métropole »

D'autre part,

Ci-après dénommées chacune individuellement la « PARTIE » et collectivement les « PARTIES ».

PREAMBULE

La métropole dijonnaise mène une politique active de développement durable de son territoire et de promotion de la qualité de vie de ses habitants, au moyen d'une politique architecturale, urbaine et paysagère ambitieuse. Cette volonté se traduit notamment dans son projet métropolitain, son plan local d'urbanisme intercommunal, ses sites patrimoniaux remarquables et son plan climat et biodiversité adopté en 2024.

A cet effet, la métropole dijonnaise souhaite favoriser l'émergence de projets et de travaux de recherche ou pédagogiques, en formation initiale ou continue, menés par des étudiants, enseignants et chercheurs de l'ENSA Nancy pour la mise en œuvre de ses politiques publiques, selon ses champs de compétence et ses axes d'intervention.

Dans le cadre de la Semaine de l'Architecture et du Patrimoine (SAP) organisée en 2017, la Ville de Dijon a accueilli un groupe d'étudiants de l'ENSA Nancy afin d'élaborer des projets sur quatre sites dijonnais choisis avec les enseignants. Ces ateliers pédagogiques, riches d'échanges et d'idées, ont donné lieu à une publication en 2018. A la suite de cette expérience très positive, un premier partenariat a été mis en œuvre entre 2019 et 2021 avec l'ENSA Nancy sur plusieurs thématiques liées à l'urbanisme et à l'architecture. Cette démarche a donné lieu à une convention approuvée par la délibération du conseil municipal du 28 janvier 2019.

Aujourd'hui, la métropole dijonnaise souhaite, au titre de sa compétence liée à l'enseignement supérieur, poursuivre et développer ce partenariat qui s'inscrit pleinement dans ses objectifs de promotion de la qualité urbaine et architecturale et dans sa volonté de développer une formation en architecture sur son territoire.

L'ENSA Nancy est un établissement public administratif d'enseignement supérieur, sous tutelle du ministère de la Culture, partenaire de l'Université de Lorraine, dont la principale mission est de former les futurs architectes jusqu'à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre et plus largement les professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Elle relaie également la politique du ministère en matière de recherche, de formation des professionnels, de diffusion de la culture architecturale (notamment par une programmation annuelle de conférences et d'expositions ouvertes au grand public ainsi que des événements programmés lors des journées du patrimoine et les journées nationales de l'architecture). L'ENSA Nancy bénéficie par ailleurs des compétences de 2 équipes de recherche : le Centre de Recherches en Architecture et Ingénierie (CRAI), et le Laboratoire Histoire Humanités Architecture Contemporanéité (LHAC). L'école a également 2 chaires partenariales d'enseignement et de recherche : une chaire "architecture et construction bois - du patrimoine au numérique" et une chaire "nouvelles ruralités - architecture et milieux vivants".

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

L'ENSA Nancy dispense chaque année, dans le cadre de son cursus de formation initiale, un enseignement de projet architectural spécifique dénommée « Semaine Architecture et Patrimoine » ou SAP encadrée par Madame Aurélie Husson, enseignante à l'ENSA Nancy et architecte. Cet enseignement est destiné aux étudiants de 3^{ème} année de cycle licence. Dans le cadre de l'année universitaire 2025-2026, l'ENSA Nancy s'engage à prendre comme support de la « Semaine Architecture et Patrimoine » les sites d'études déterminés en accord avec Dijon métropole et les communes concernées.

Cette semaine pédagogique est l'occasion pour les étudiants de travailler « hors les murs », de rencontrer les acteurs d'un territoire. Les étudiants découvrent les sites patrimoniaux, leur histoire et les enjeux en visitant avec les acteurs locaux. La ville d'accueil devient donc le terrain de réflexion des étudiants, un véritable laboratoire de recherche permettant de faire émerger de nouvelles contributions utiles au territoire. Ces études disent l'importance du regard que l'on porte sur l'objet ou le lieu de projet et quel rôle on veut lui donner. Les regards pluriels des étudiants peuvent sans doute enrichir les regards que la ville porte sur elle-même et en nourrir les projets.

Cette semaine, ponctuée d'ateliers et de conférences, consacrée au patrimoine bâti et à la création architecturale se déroulera du 20 au 24 octobre 2025.

Le travail des étudiants est encadré par des enseignants architectes, des intervenants experts (enseignants, architectes du patrimoine, architecte des bâtiments de France ou conservateurs, architectes conseils) qui travaillent avec chaque groupe d'étudiants en charge de l'étude d'un site pour en envisager devenir de celui-ci.

Dijon métropole facilitera l'accès à l'information relevant des sites choisis et plus largement au territoire communal, pouvant enrichir l'enseignement et faciliter le travail des étudiants et encadrants.

Chaque année, l'ENSA Nancy invite un/une architecte de renommée dans le domaine de la réhabilitation

comme parrain/marraine de la semaine intensive. Dans le cadre de sa mission, il/elle prévoit une conférence ouverte au grand public sur place et participera à l'encadrement des étudiants ainsi qu'à la délibération.

À la suite de la semaine architecture et patrimoine, une publication, regroupant les projets des étudiants, est réalisée et publiée. Elle rassemble les informations ainsi que les enjeux des sites étudiés dans le territoire d'accueil.

ARTICLE 2 : ORGANISATION ET DUREE DE L'AVENANT

La SAP se déroulera du 20 au 24 octobre 2025.

Le programme prévisionnel est en cours d'élaboration.

Dijon métropole sera directement associé à la réflexion des étudiants et pourra participer suivant ses disponibilités au suivi et à l'orientation des travaux.

L'interlocuteur pour la Ville de Dijon sera Monsieur Laurent DESSAY, Directeur de projets au Pôle urbanisme de Dijon métropole – Mail ldessay@metropole-dijon.fr – Tél. : 03.80.50.36.00

ARTICLE 3 : RESTITUTION DES TRAVAUX

Les travaux des étudiants feront l'objet de restitution publique dans les locaux proposés par la Ville de Dijon le vendredi 24 octobre 2025 en présence de Monsieur le Président et/ou ses représentants. L'ensemble des présentations sera remis à la ville de Dijon sous forme numérique.

L'ENSA Nancy produira, par la suite, une publication papier présentant la méthode de travail et l'ensemble des travaux des étudiants complétés par un mot de l'architecte invité. Cet ouvrage sera remis en 75 exemplaires papiers et sous format numérique à Dijon métropole. Au-delà de ce nombre d'exemplaires, les frais d'impression resteront à la charge des demandeurs.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Afin de soutenir l'ENSA Nancy, Dijon métropole, facilitera, selon ses capacités budgétaires, la résolution des questions logistiques liées à la mise en œuvre de la SAP 2025 : hébergement, repas des étudiants, déplacements sur sites, mise à disposition de locaux de travail, frais de documentation ainsi que de reprographie...

Pour l'année universitaire 2025-2026, la contribution financière maximale de Dijon métropole sera de 30000 € TTC. Ce montant sera inscrit à son budget supplémentaire 2025 et versé en une seule fois après la réalisation de la semaine architecture et patrimoine sur la base des factures acquittées.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

Dijon métropole pourra faire libre usage des résultats des travaux des étudiants à des fins de communication notamment dans le cadre d'une exposition des travaux ou d'une présentation publique des meilleurs travaux réalisés à Dijon et ses environs.

L'ENSA Nancy pourra faire libre usage des travaux des étudiants à des fins de communications. Elle s'engage à mentionner le partenariat avec Dijon métropole.

Les parties s'engagent à mentionner dans le cadre de leur communication :

- Le nom des étudiants dont les projets seraient présentés
- Le nom des enseignants responsables
- Le nom et le logo des parties

ARTICLE 6 : RESILIATION

Le présent avenant pourra être résilié de plein droit par l'une des PARTIES, sans préjudice de tous autres droits qu'il pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : DIFFERENTS ET LITIGES

La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestations, litiges ou autres différents éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les PARTIES s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation.

Elles pourront recourir, le cas échéant, à l'arbitrage d'un expert choisi d'un commun accord. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors de la compétence des tribunaux compétents de Nancy.

Fait à Nancy, **en deux exemplaires originaux**, le

Dijon métropole
Le Président
Monsieur François REBSAMEN

**École nationale supérieure d'architecture de
Nancy**
La Directrice
Madame Gaëlle PERRAUDIN